



## Commune de Saint Jean de Ceyrargues (30)

### PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Elaboration PLU	7 Mai 2004	8 Novembre 2006	11 Mai 2007	5 Octobre 2007
R é v i s i o n Générale	17 Mai 2021	14 avril 2025		

Phase arrêt

## 8.4 - Annexe périmètre à l'intérieur duquel les clôtures sont soumises à déclaration préalable

**EXEMPLE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
INSTAURANT L'OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE  
POUR LES CLOTURES**

**Le conseil municipal,**

Vu le nouveau code de l'urbanisme applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le principe de base de non obligation de déclaration préalable pour les clôtures ;

Vu le nouvel article R 421-12 du-dit code de l'urbanisme qui stipule :

*« Doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :*

*a) Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article [L. 631-1](#) du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article [L. 621-30](#) du code du patrimoine ;*

*b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles [L. 341-1](#) et [L. 341-2](#) du code de l'environnement ;*

*c) Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article [L. 151-19](#) ou de l'article [L. 151-23](#) ;*

*d) Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. »*

Vu la délibération du conseil municipal en date **XX 2025** approuvant le plan local d'urbanisme ;

Considérant que la commune estime nécessaire d'instaurer l'obligation de déclaration préalable pour assurer la cohérence des clôtures avec l'esprit et les règles du PLU approuvé ;

Décide d'instaurer l'obligation de déclaration préalable pour les clôtures sur tout le territoire ;

Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et transmise à la préfecture.